

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2018

Conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 07 avril 2018

D-2018-19

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le :
- et de l'affichage en Mairie le :

Le quatorze avril deux-mille dix-huit à dix heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

Madame Magali MIRTAIN - Maire de CASTELMAUROU

Etaient Présents :

Magali MIRTAIN, Henri AMIGUES, Josette COTS, Jean-Claude LOUPIAC, Danièle SUDRIE, Nathalie CHACON, Pierre MORETTI, Françoise LOPEZ, Josette SANCHEZ, Michèle MARTINI, Jean GARCIA, Claude MAUREL, Laurent EBERLE, Nathalie GIRARD, Denis FERMANEL, Agnieszka DUROSIER, Stéphane BOULADE, Loïc COUERE, Sophie LATRON RUIZ.

Absents : Michel MARTINEZ, Maryse LAHANA, Gabriel LASKAWIEC, Grégory MIRTAIN, Dominique BACLE, Sylviane COUZINET, Diane ESQUERRE

Retards : M. Jean-Claude LOUPIAC, arrivé à 10h10

Pouvoirs :

Michel MARTINEZ à Josette COTS
Sylviane COUZINET à Stéphane BOULADE
Diane ESQUERRE à Loïc COUERE
Dominique BACLE à Sophie LATRON-RUIZ

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Henri AMIGUES

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 03/03/2018, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget assainissement.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : 185 490,00 €
- En section d'investissement : 1 177 490,00 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2311-1, et L 2311-2 ? ET L2312-3 ET L2312-4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2018 du budget assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	185 490.00	185 490.00
Investissement	1 177 490.00	1 177 490.00
TOTAL	1 362 980 .00	1 362 980 .00

Article 2 : ADOPTE le budget primitif 2018 par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Recettes –Chapitres

70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	145 000.00
74-Subventions d'exploitations	30 000.00
042- opérations d'ordre	10 490.00
	185 490.00

Dépenses-Chapitres

011-Charges à caractère général	
66- Charges financières	
023-Virement à la section d'investissement	120 490.00
042-Opération d'ordre	20 000.00
	185 490.00

Section d'investissement

Recettes - Chapitres

16-emprunts et dettes assimilés	385 903.49
021-Virement de la section de fonctionnement	120 490.00
040-Opération d'ordre	20 000.00
R001-Excédent reporté	520 451.93
1068-Affectation du résultat	130 644.58
	1 177 490.00

Dépenses- Chapitres

16-Remboursement en capital d'emprunt	52 000.00
20-immobilisations incorporelles	1 000.00
23-Immobilisations en cours	1 114 000.00
040-Opération d'ordre	10 490.00
	1 177 490.00

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 18 Contre : 4

Fait et délibéré les jours et mois susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,
Magali MIRTAIN

